

Délibération 2026-03 : Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de l'ARPAG

L'an deux mil vingt-six, et le treize avril à 17 heures 30 minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal MORA, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents physiquement : 9

Nombre de conseillers votants : 11

Date de la convocation : 07 avril 2026

Noms	Présents	Excusés	Absents	Noms	Présents	Excusés	Absents
M Mora	X						
Mme Gouvet	X			Mme Narbout		Pouvoir Mme Lahargue	
Mme Teulé	X			Mme Armary	X		
Mme Arasco	X			Mme Brocq-Rousseu	X		
Mme Lahargue	X			Mme Viletier	X		
Mme De Boyer Montegut		Pouvoir Mme Gouvet		M. Ferrer	X		

2026-03 : Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration de l'ARPAG

Rapporteur : Monsieur le Président

Monsieur le Président informe les membres de la commission C.C.A.S qu'ils doivent désigner un administrateur pour représenter le C.C.A.S en tant que membre de droit au Conseil d'Administration de l'Association de Gestion de la Résidence de personnes Agées (A.R.P.A.G)

Monsieur le Président propose aux membres de la commission de nommer Madame Narbout Marie-Hélène, représentante du C.C.A.S au Conseil d'Administration de l'A.R.P.A.G.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide de :

Art 1 - Nommer Mme Narbout représentante du C.C.A.S de Gelos au Conseil d'Administration de l'association A.R.P.A.G.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Fait à Gelos, le 13 avril 2026

Le Président,
Pascal MORA

